

<https://dijon.snes.edu/spip/spip.php?article1814>



Réforme du cahier des charges des IUFM

Au nom du socle... Une régression pour la formation des enseignants d'EPS

- Technique - Archives - Archivage IUFM - Réforme des IUFM -



Date de mise en ligne : mercredi 29 novembre 2006

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

<!DOCTYPE HTML PUBLIC "-//W3C//DTD HTML 4.0 Transitional//EN">

Des propositions de cahier des charges du HCE, il ne reste que les mesures les plus contestables et les plus problématiques, alors que des objectifs auraient pu être partagés par tous.

<o:p> </o:p>

Voulant mettre en cohérence la formation des maîtres avec le socle - que nous constestons - le ministre en profite pour mettre en place la bivalence des enseignants de second degré, à seul but de gestion.

<o:p> </o:p>

L'intégration des IUFM dans l'université aurait pu servir de déclencheur pour une véritable réflexion sur la mise en relation des connaissances disciplinaires et professionnelles. Au bout du compte, le cahier des charges consacre une partition entre les deux.

<o:p> </o:p>

- Alors que le cahier des charges affiche comme ambition d'introduire de la pré-professionnalisation, celle-ci reste très insuffisante et le profil des concours esquissé ne la prend pas en compte. En EPS, cela se traduirait par une régression.

Le projet d'arrêté ne fait aucune référence aux concours comme éléments structurants de la formation professionnelle, ni à une année pleine de préparation. Il rend possible le concours en fin de licence.

<o:p> </o:p>

- Il augmente le temps du stage en situation et supprime le mémoire professionnel qui permettait ce travail d'intégration des connaissances et d'analyse de pratiques. La perspective d'une élévation du niveau de qualification au niveau master disparaît. La référence à la recherche est anecdotique.

<o:p> </o:p>

Les PLC2 en EPS passeraient de 10h à 12h par semaine, sans précision sur l'intégration du forfait pour le sport scolaire dans ce service. C'est pratiquement deux tiers du service d'un titulaire.

Comment un jeune peut-il préparer plus de cours, enseigner davantage et, avec moins de temps à l'IUFM et mieux intégrer les éléments théoriques pour analyser sa pratique ?

<o:p> </o:p>

Le ministre propose de nommer les reçus au concours pendant trois ans dans la même académie (1 an comme stagiaire et 2 comme titulaire). Cela aurait des répercussions considérables sur les mutations et les cartes de

formation.

<o:p> </o:p>

Il n'y aura plus de formateurs à temps plein à l'IUFM : non seulement, cela laisse penser que le temps partagé IUFM-terrain serait en soi un gage de qualité, mais cela réduit à néant les possibilités de travail en équipe pluri-catégorielles de formateurs. En fait cela cache (encore) un problème de gestion et de coût.

<o:p> </o:p>

En résumé, ce cahier des charges est en total décalage avec les ambitions que le ministre fait semblant d'afficher pour tous les enseignants. Sa mise en œuvre représenterait une régression pour la formation des enseignants d'EPS qui ont pourtant une expérience de formation professionnelle connue et reconnue.<o:p></o:p>



Fédération Syndicale Unitaire